

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaients présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absent :

M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Association de parcs d'activités - convention d'objectifs

N° 5.1

M. CHASSAIN Gaston, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le territoire de Limoges Métropole compte quatre associations de parcs d'activités économiques dynamiques. Elles regroupent les entreprises des principaux parcs d'activités du territoire et ont pour missions de promouvoir leurs adhérents, défendre leurs intérêts, d'organiser des rencontres inter-entreprises, de mutualiser des actions ou encore de proposer des offres aux salariés.

- L'Association du parc d'activités nord de Limoges (APAN) regroupe 80 entreprises implantées sur le secteur Nord de Limoges ainsi que sur le parc d'activités Océalim et des entreprises situées le long de la D 2000 sur les secteurs de Limoges et d'Océalim ;
- L'Association du parc d'activités de Limoges Sud (APALS) regroupe les entreprises implantées sur le secteur Sud de Limoges, elle compte environ une centaine d'adhérents.
- L'association « Les Portes de Feytiat » compte 60 adhérents implantés sur le parc d'activités du même nom situé sur les communes de Feytiat et de Limoges.
- L'association « Le Club Ester », regroupe environ trente entreprises implantées sur le parc Ester et le parc d'activités Ester Sud Arsenal.

Limoges Métropole échange quotidiennement avec ces associations et accompagne ces dernières dans leurs projets. Pour donner suite à la demande de subvention d'un montant de 3 000€ effectuée par les différentes associations, il est proposé que, conformément à sa compétence développement économique Limoges Métropole s'engage financièrement auprès des quatre associations en versant une subvention de 3 000 € à chacune d'entre elles. Le versement de cette subvention est subordonné à la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

- L'APALS se proposent de mener en partenariat avec Limoges Métropole des actions de sensibilisation et d'information auprès des entreprises sur les questions de densification des zones d'activités économiques, de découpage foncier, d'agrandissement de site, etc.
- L'APAN se propose d'organiser en partenariat avec LM une réunion inter-entreprises sur l'intelligence artificielle,
- L'association « Les Portes de Feytiat » se propose d'organiser en partenariat avec LM une réunion inter-entreprises sur la cybersécurité,
- Le Club Ester mènera une enquête, en partenariat avec Limoges Métropole auprès de ses adhérents concernant l'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques sur le parc et organisera une ou des réunions d'information sur le sujet.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 3 000 € à chacune des quatre associations d'entreprises précitées avec la mise en place d'une convention d'objectifs pour chaque association pour l'année 2024, soit le versement d'une somme globale de 12 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer les quatre conventions d'objectifs à intervenir et les éventuels avenants, ainsi que tout document nécessaire devant intervenir dans ce cadre ;
- d'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le vendredi 26 avril 2024